
Réunion Publique
25 avril 2023

Craponne

***Pollution aux solvants chlorés
provenant de l'ancien site DASI-MERCIER***



***Frédéric Le Louédec
Service Santé-Environnement
ARS DD69***

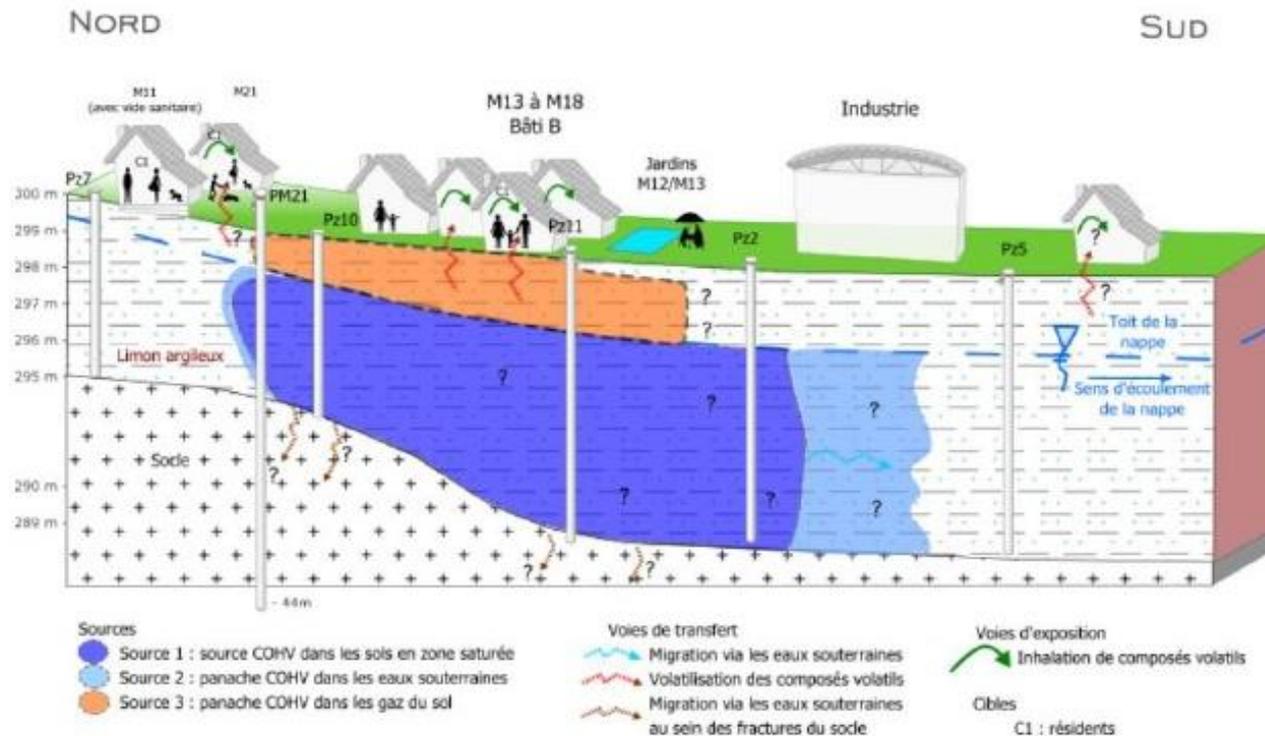
Voies d'exposition potentielles

Contamination : trichloroéthylène (TCE) et tétrachloroéthylène (PCE)



ADEME
Diagnostic environnemental
et IEM
12. Interprétation de l'état des milieux

Figure 35 : Schéma conceptuel – Zone est



Valeurs guides et normes en eau potable

Élaboration



Eau

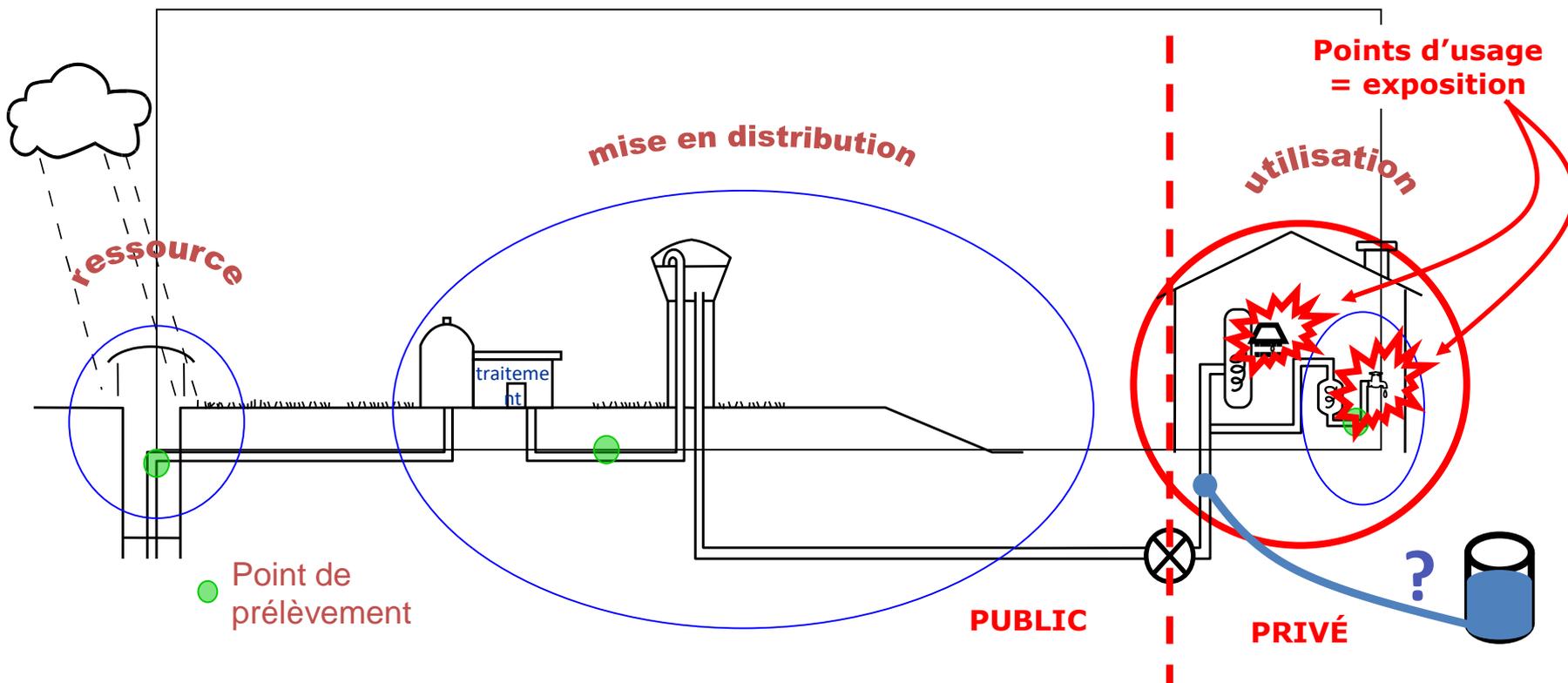
- Norme eau potable : TCE + PCE = 10 µg/L
- Valeurs guides OMS :
 - TCE = 20 µg/L (=> exposition **vie entière** et excès de risque de cancer d'environ $1. 10^{-6}$)
 - PCE = 40 µg/L (=> exposition **vie entière** et excès de risque de cancer d'environ $5. 10^{-6}$)

Cas particulier des puits privés

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

L'eau des puits privés n'est pas contrôlée : elle n'est pas potable

L'utilisation d'une eau ne provenant pas du réseau public impose : un double réseau ou disconnexion par surverse



contrôlée

Quelques recommandations

Dans l'attente des résultats des investigations de l'ADEME :

- ne pas boire l'eau des puits
- ne pas l'utiliser pour la cuisine, l'arrosage des potagers, le remplissage des piscines

PAR CONTRE :

- sans impact sur activités de jardinages, consommation des légumes
- sans impact sur activités extérieures (jeux...)
- sans impact sur la qualité de l'eau du robinet

Et TOUJOURS : AÉREZ et VENTILEZ VOTRE LOGEMENT